

- 7ème édition du Concours de plaidoirie du District 1650 -

Le 21 avril dernier s'est déroulée la 7ème édition du traditionnel concours de plaidoirie du District 1650 organisé par l'Armor Rotaract. Créé il y a huit ans à l'initiative de Marie-Renée Kervella, past-gouverneur, alors Maître de Conférence à l'Université de Rennes 1 (Faculté de Droit), le concours avait été annulé, l'an dernier, pour cause de confinement.

Chaque année, l'Armor Rotaract (club Rotaract siégeant à Saint-Brieuc) avec l'appui des Rotariens et, souvent, de l'Association des Etudiants en droit, a le plaisir d'organiser un concours de plaidoirie ouvert à tous les étudiants en droit de L1, L2, L3 régulièrement inscrits dans le ressort du District Bretagne-Mayenne.

Cette année, en raison de la crise sanitaire qui nous touche, l'Armor Rotaract a fait le choix audacieux de réaliser le concours de manière virtuelle ! Un nouveau format qui a permis de réunir sans danger les participants du concours, le jury ainsi que de nombreux spectateurs, dans la joie et la bonne humeur.

Les quatre participants du concours (Emma Champion, Julie Margaté, Aymeric Dufilhol et Yona M'Baye) avaient à s'interroger sur les méthodes de sauvetage employées par les Princes Disney pour sauver leurs Princesses, notamment les Princesses Belle, Aurore et Blanche-Neige. La question de savoir si un baiser volé ou un kidnapping constituaient des méthodes légales de sauvetage fût au centre des débats.

La majorité des candidats choisirent de défendre les Princesses Disney qui ne sont finalement que des « victimes » des Princes, argumentant, en outre, qu' être embrassée de force ou retenue contre son gré ne constitue pas une méthode de sauvetage mais un commencement de viol. A l'opposé de ces arguments défendant les Princesses, un candidat choisi de prendre la défense des Princes poursuivis pour avoir apporté leur aide aux Princesses en détresse. En effet pourquoi punir un Prince qui a choisi d'offrir un baiser pour réveiller une Princesse ?

Tels sont les axes qui furent choisis par les candidats.

Dès la fin des plaidoiries, le jury, présidé par Afif Daher (Rotarien, Universitaire et ancien Directeur de l'antenne de droit de Saint-Brieuc) et composé de Simone Graïc (Bâtonnière du barreau de Saint-Brieuc), Véronique Martin (Commissaire de police, directrice départementale adjointe de la police des Côtes d'Armor) Roxanne Rivera-Boennec (Représentante Rotaract du District) et Benjamin English (Avocat), eut la difficile mission de désigner le vainqueur.

A l'issue d'un débat manifestement animé, le jury décida, avec surprise, de récompenser deux lauréats ex- aequo en première place du concours : Aymeric Dufilhol et Yona M'Baye.

C'est avec beaucoup de joie et de fierté que l'Armor Rotaract, avec l'aide de clubs Rotary, a réalisé cette expérience. Les membres du club ainsi que leur présidente, Bérénice Reischek, ont pour projet de continuer à organiser ce concours de plaidoirie chaque année, en espérant pouvoir le faire en présentiel l'année prochaine.

La 7ème édition du concours de plaidoirie du District 1650 peut se voir et se revoir en replay sur la chaîne Youtube du Rotary District 1650 !

Bérénice Reischek

Présidente 2020-2021 de l'Armor Rotaract